Objet : OMS : Demande de RV

Madame, Monsieur le (Maire, Conseiller Départemental, Conseiller Régional, Député, Sénateur)

L’OMS procède à une réforme d’envergure qui sera votée lors de sa prochaine Assemblée Générale qui aura lieu du 27 mai au 1er juin 2024. Deux textes sont concernés :

* Des amendements au RSI de 2005
* Un nouvel accord de prévention des pandémies

Si le premier texte est adopté à la majorité simple des pays, il n’aura pas à être ratifié par les Etats Partie. En revanche les Etats pourront émettre des réserves à condition de le faire dans un délai de 10 mois.

Si le second texte est adopté à la majorité qualifiée des 2/3, ce texte devra être ratifié par les Etats. En France cette ratification devra passer par une loi au parlement votée en application de l’article 53.

Je souhaiterais vous rencontrer pour aborder cette question. Je me permettrai de contacter (votre permanence ou votre secrétariat) dans le courant de la semaine pour fixer une date.

Je reste à votre disposition pour toute information utile.

Respectueuses salutations,

Signature